



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET
SÉANCE ORDINAIRE, LE LUNDI 6 MAI 2019, 20h
ÉDIFICE MUNICIPAL, SALLE DU CONSEIL

PRÉSENCES : Monsieur le maire Ghislain Jacques et les conseillers suivants :
Marcel Élément, siège no 1
Lise Garant, siège no 2
Michel Breton, siège no 4
Jasmin Létourneau, siège no 5
Berthold Létourneau, siège no 6
ABSENT : Pierre Levasseur, siège no 3

FORMANT QUORUM

Andrée Caouette, Directrice générale et sec.-trés. est aussi présente.

06.05.19.041

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les points : suivi de la maintenance de l'église, la signalisation dans nos rangs, les cours d'exercices et la sécurité des bornes sèches sont ajoutés à Varia.

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

06.05.19.042

LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2019

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance ordinaire du conseil du 1^{er} avril 2019, il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents, que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

06.05.19.043

COMPTES À PAYER

Les dépenses incompressibles, les payes ayant été présentées au conseil avec les comptes à payer, au montant de 6 801,84 \$, il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes soient acceptés tels que présentés et que les comptes à payer soient payés.

ADOPTÉE

06.05.19.044

DONS

1. Fondation du Cœur Beauce-Etchemin
2. Commandite Gala Méritas Polyvalente Bélanger

Les membres du conseil ayant pris connaissance de la demande de don, il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents, que la municipalité fasse un don de 50 \$ à la Fondation du Cœur Beauce-Etchemin. La Commandite Gala Méritas Polyvalente Bélanger est refusée.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

- Invitation consultation publique Développement social
- Ministre des Infrastructures – précisions TECQ
- Résolution St-Évariste – demande états financiers pompiers
- Avis de convocation rencontre paroissiens

06.05.19.045

RÉSOLUTION POUR DEMANDER LA SUBVENTION DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PARRM).

ATTENDU QUE le député de Beauce-Sud M. Samuel Poulin dispose d'un budget discrétionnaire en vertu du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2019-2020;

ATTENDU QUE les routes ont été durement touchées par notre hiver 2018-2019;

En conséquence, il est proposé par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de St-Hilaire-de-Dorset procède à une demande de subvention au montant de 15 000 \$ auprès du député M. Samuel Poulin. Ces sommes serviront à améliorer en partie la route de Courcelles, la route du Rang 9, le rang 9, la route du bois de Dorset et la route des Iles.

ADOPTÉE



06.05.19.046
ou annotation

RÉSOLUTION POUR ACHETER DES FEUX D'ARTIFICE POUR LA FÊTE NATIONALE

Attendu que les citoyens ont mentionné apprécier que la municipalité participe aux activités de la Fête nationale;

Attendu qu'il est important pour le Conseil de créer des moments de rassemblement pour les citoyens;

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents qu'un budget de 300 \$ soit autorisé pour l'achat de feux d'artifice pour l'événement.

Pour éviter un conflit d'intérêts, le conseiller Jasmin Létourneau a divulgué la nature de celui-ci, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenu de voter.

ADOPTÉE

06.05.19.047

RÉSOLUTION POUR OCTROYER LE CONTRAT D'ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ÉTÉ 2019

Attendu l'offre de services de Transport Adrien Roy l'épandage de calcium 35 % ;

Attendu que compte tenu du montant de la dépense qu'il implique le contrat peut être accordé de gré à gré;

Il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents que le contrat d'épandage d'abat-poussière pour 2019 soit octroyé à Transport Adrien Roy, au prix de 0,35 \$/l pour un budget de 6500 \$.

Pour éviter un conflit d'intérêts, les conseillers Jasmin Létourneau et Berthold Létourneau ayant divulgué la nature de celui-ci, n'ont pas participé aux délibérations et se sont abstenus de voter. Par ces abstentions, le quorum étant compromis, le maire Ghislain Jacques a participé au vote.

ADOPTÉE

06.05.19.048

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE CONTRIBUTION AU CAMP DE JOUR DE LA GUADELOUPE

Attendu que la municipalité veut supporter les familles de St-Hilaire-de-Dorset qui ont des enfants en âge de participer aux camps de jour;

Attendu que les municipalités environnantes ont de plus en plus tendance à mettre des tarifs différents pour les non-résidents;

Attendu que la Municipalité de La Guadeloupe a maintenu le tarif « résidents » pour les citoyens de St-Hilaire-de-Dorset mais demande une contribution financière pour le camp de jour 2019 ;

Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité élabore un programme qui comblera l'écart du tarif résident VS non-résident permettant ainsi aux parents de choisir le lieu qui recevra leurs enfants au camp de jour.

Pour éviter un conflit d'intérêts, le conseiller Marcel Élément a divulgué la nature de celui-ci, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenu de voter.

ADOPTÉE

06.05.19.049

RÉSOLUTION POUR PROCÉDER AU REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT TEMPORAIRE

Attendu qu'en octobre 2016, la municipalité a fait un emprunt temporaire portant échéance le 11 octobre 2019 auprès de Desjardins pour réaliser les projets en vertu du programme TECQ 2014-2018;

Attendu que les travaux ont tous été réalisés;

Attendu que la subvention a été payée en entier;

Attendu que municipalité désire sécuriser son fonds de roulement pour effectuer les travaux de l'été 2019 en attente des subventions autorisées;

Il est proposé par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présent que l'on rembourse 80 000 \$ sur l'emprunt et que le solde soit acquitté à l'échéance;

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

06-05-19-051

RÉSOLUTION POUR MADA

Attendu la volonté du conseil municipal d'encourager la participation des aînés au sein de la communauté et de développer une culture d'inclusion sociale des aînés;

Attendu l'importance pour le conseil municipal d'assurer aux aînés un milieu de vie de qualité, ce qui implique d'optimiser les possibilités de rester en santé, de s'impliquer et d'être en sécurité;

Attendu que la proportion du nombre d'aînés au sein de notre municipalité est importante;

Attendu que le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux offre un programme de soutien financier et technique pour les municipalités et les MRC (appel de projets 2019-2020, volet 1 : soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés) afin de réaliser une démarche MADA;

Attendu que cette démarche permet de réaliser une politique et un plan d'action en faveur des aînés;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan peut déposer une demande d'aide financière collective au Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux impliquant la participation de plusieurs municipalités afin d'élaborer cette démarche MADA;

Attendu que notre MRC ne dispose pas de politique et de plan d'action en faveur des aînés et que seulement deux municipalités (Saint-Gédéon-de-Beauce et St-Martin) sont à jour avec leur politique et plan d'action en faveur des aînés;

Attendu que la démarche MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention d'une municipalité;

Il est proposé par Marcel Élément, et résolu à l'unanimité des membres présents;

1. de signifier à la MRC de Beauce-Sartigan notre intérêt, à titre de Municipalité, pour participer à l'élaboration de la démarche MADA (demande collective) et de respecter les modalités liées à cette demande de soutien collectif;
2. de nommer Lise Garant (conseillère siège no 2), responsable du dossier « Aînés » pour notre municipalité;
3. de nommer la MRC de Beauce-Sartigan à titre de coordonnateur des travaux concernant l'élaboration de la démarche collective MADA;

ADOPTÉE

RÉSOLUTION POUR L'ENTRETIEN PRINTANIER DES ROUTES.

Attendu que suite au dégel nos routes sont dans un mauvais état;

Attendu que le conseil travaille présentement avec le service d'ingénierie de la MRC pour planifier les travaux majeurs à apporter aux routes dans le cadre du nouveau programme de TECQ 2019-2023;

Attendu qu'au cours de l'été 2019, tous les fossés de la municipalité seront retravaillés afin de préparer les routes pour le début des travaux en 2020;

Il est proposé par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que le responsable des travaux publics Roger Breton :

- évalue l'état de nos routes;
- Retienne les services d'une niveleuse pour égaliser les routes et éliminer les trous;
- achète le matériel requis pour corriger la situation aux endroits qui sont les plus endommagés;

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 168-2006-19. PLAN DE ZONAGE, POUR INTÉGRER LES NOUVELLES RÈGLES RELATIVES À LA CPTAQ

ADOPTÉE

Attendu que le Code municipal prévoit que l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement, en plus d'un avis de motion ;

Attendu que le projet de règlement peut être modifié à la suite de sa présentation, dans la mesure où les modifications ne sont pas de nature à changer l'objet de celui-ci, tel que prévu dans le projet déposé ;

Attendu que le règlement doit être adopté lors d'une séance distincte de celle(s) où sont déposés l'avis de motion et le projet de règlement ;

Attendu que le maire monsieur Ghislain Jacques a mentionné l'objet du règlement et sa portée ;



06-05-19-052
N° de résolution
ou annotation

Attendu qu'au plus tard deux (2) jours avant la séance du 3 juin 2019, toute personne pourra obtenir copie du projet de règlement auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité ;

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé ;

Le conseiller Berthold Létourneau donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors de la séance ordinaire du lundi 3 juin 2019, le règlement no 168-2006-16 ayant pour objet d'intégrer les nouvelles règles relatives à la CPTAQ.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est **proposé** par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit ajournée, il est 22h30.

PROVINCE DE QUÉBEC

CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET

AJOURNEMENT, LE LUNDI 6 MAI 2019, 22h45

ÉDIFICE MUNICIPAL, SALLE DU CONSEIL

PRÉSENCES : Monsieur le maire Ghislain Jacques et les conseillers suivants :

Marcel Élément, siège no 1

Lise Garant, siège no 2

Michel Breton, siège no 4

Jasmin Létourneau, siège no 5

Berthold Létourneau, siège no 6

ABSENT : Pierre Levasseur, siège no 3

FORMANT QUORUM

Andrée Caouette, Directrice générale et sec.-trés. est aussi présente.

06-05-19-053

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE DU 6 MAI 2019

Il est **proposé** par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit ouverte, il est 22h45

ADOPTÉE

06-05-19-054

RÉSOLUTION POUR DEMANDER AU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC DE PROCÉDER AUX DEMANDES DE SOUMISSION POUR LE CREUSAGE DES FOSSÉS.

Attendu que le conseil travaille actuellement à la planification des travaux dans le cadre du programme TECQ 2019-2023;

Attendu que le rapport final du service de l'ingénierie de la MRC sera présenté au conseil le 3 juin 2019 et que les gros travaux sont prévus à partir de 2020;

Attendu qu'en préparation de ces travaux, recommandation a été faite de procéder au creusage de l'ensemble des routes de la municipalité;

Attendu qu'en vertu du règlement de gestion contractuelle de la municipalité, pour tout projet dont le montant est supérieur à 25 000 \$, il est obligatoire de demander un minimum deux (2) soumissions pour sélectionner un entrepreneur;

Il est **proposé** par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater le service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan pour rédiger un devis et procéder aux demandes de soumissions pour le creusage des fossés de la municipalité, excluant le Bois de Dorset qui sera prévu à la fin des travaux.

ADOPTÉE

06-05-19-055

LEVÉE DE LA SÉANCE.

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 23h.

Ghislain Jacques, maire

Andrée Caouette, dir.gén. sec.trés.

Moi, GHISLAIN JACQUES, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.